

Département de la Haute-Garonne	République française COMMUNE DE MANCIOUX PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026 À 20H00
<u>Nombre de membres en exercice</u> : 11 <u>Présents</u> : 08 <u>Procurations</u> : 3	L'an deux mille vingt-six et le cinq juin, à vingt heures zéro minutes, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Henri GOIZET <u>Sont présents</u> : Henri GOIZET, Jean-François OZANNE, Daniel VILLEMUR, Joël ARTIGUES, Angèle BONNET, Esméralda DUMOULARD, Karine FOURCADE, Laetitia NAGY, <u>Absents - Excusés</u> : Christelle GASPERONI (à donner pouvoir à Laetitia NAGY), Mathieu DOMINGUEZ (à donner pouvoir à Daniel VILLEMUR), Gilles RUAUX (à donner pouvoir à Karine FOURCADE), <u>Secrétaire(s) de séance</u> : Karine FOURCADE

Ordre du jour

- 1/ Approbation PV du CM du 20.05.2026
- 2/ Vote des délégués pour sénatoriales
- 3/ Demande subvention Association ASA
- 4/ Questions diverses :
 - Panneaux photovoltaïques
 - Guinguette itinérante
 - Randonnée du 15 Août
 - Feu de la St Jean

APPROBATION PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2026

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 Mai 2026 est soumis à l'approbation des membres présents. **Il est approuvé à l'unanimité.**

DCM_2026_06_01 : DELIBERATION PROCEDANT A L'ELECTION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES AU SCRUTIN MAJORITAIRE (-1000 hab.)

Le conseil municipal,
Vu le code électoral ;
Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 20 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune de Mancieux (1 délégué / 3 suppléants)

a. Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de

Madame Angèle BONNET, Jean François OZANNE, Laetitia NAGY et Esmeralda DUMOULARD

b. Élection des délégués

Les candidatures enregistrées :

- M. GOIZET Henri

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. GOIZET Henri 11 voix

M. GOIZET Henri ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales

c. Election des suppléants

Les candidatures enregistrées :

- OZANNE Jean François

- VILLEMUR Daniel

- BONNET Angèle

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- OZANNE Jean François 11 voix
- VILLEMUR Daniel 11 voix
- BONNET Angèle 11 voix

- M.OZANNE Jean François, M.VILLEMUR Daniel et Mme BONNET Angèle ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

Résultat du vote : 11 voix pour

**DCM_2026_06_02 : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION A L'ASSOCIATION
ASA (Arbas Salat Animation)**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les associations peuvent être soutenues financièrement par la Mairie de Mancieux dans le cadre de leurs activités et des prestations qu'elles peuvent offrir à un large public.

Il précise qu'une enveloppe annuelle de 10 760,00 € a été inscrite sur le budget communal de 2026.

Monsieur le Maire rappelle que des subventions ont déjà été attribuées lors du conseil municipal du 13 Avril

Il propose d'attribuer une subvention à l'association Arbas Salat Animation dans l'enveloppe des crédits disponibles, à savoir la somme de 100 €

Oùï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité.

- **DÉCIDE** d'attribuer et de verser une subvention à l'association ASA pour une somme totale de 100 €

- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65748 du budget 2026 de la commune de Mancieux,

- **DONNE** pouvoir à monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires au versement des subventions attribuées.

Résultat du vote : 11 voix pour

QUESTIONS DIVERSES

Panneaux photovoltaïques
Guinguette itinérante
Randonnée du 15 Août
Feu de la St Jean

A Mancieux,
Le Maire,
Henri GOIZET

Le secrétaire de séance,
Karine FOURCADE

DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU 05 JUIN 2026

DCM_2026_06_01 : DELIBERATION PROCEDANT A L'ELECTION DES DELEGUES
POUR LES ELECTIONS SENATORIALES AU SCRUTIN MAJORITAIRE (-1000 hab.)

Approuvée

DCM_2026_06_02 : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION A L'ASSOCIATION ASA
(Arbas Salat Animation)

Approuvée